



Lorraine,
Alsace,
Champagne-
Ardenne,
Franche-
Comté



Convertir son exploitation ovine en bio



Le nombre d'exploitation en conversion bio est en hausse depuis 2015, avec un nombre plus important de grandes structures spécialisées. Cette dynamique est la conséquence d'une volonté de produire autrement et d'une augmentation des aides à la conversion. La filière doit maintenant se structurer pour gérer ce volume supplémentaire et proposer des prix rémunérateurs. En particulier avec un différentiel de prix

qui incite les éleveurs à étaler leur production avec une production d'agneaux de bergerie.

1. UN CHANGEMENT DE PRATIQUES

La conversion nécessite de repenser son système d'exploitation dans sa globalité, avec la recherche d'une autonomie alimentaire maximale et d'une bonne complémentarité entre cultures et élevage.

Ces adaptations se traduisent par une approche différente de son système. L'assolement est plus complexe avec des rotations plus longues qui contiennent des légumineuses fourragères. La conduite des surfaces fourragères doit permettre aux animaux d'avoir des bonnes croissances à l'herbe et une récolte de fourrages de qualité pour l'alimentation hivernale. Une partie des récoltes se feront sous forme d'enrubanné. Les pratiques sanitaires intègrent des diagnostics (coprologies, ...) pour éviter les traitements systématiques. Le cahier des charges bio impose des surfaces en bâtiment par animal supérieures aux normes habituelles avec 0,5 m² de plus par brebis.

2. UNE ETUDE SUR 2 SYSTEMES D'EXPLOITATION :

La conversion a été étudiée sur 2 systèmes d'exploitation modélisés (« cas-types » optimisés) avec une commercialisation de tous les agneaux lourds en bio.

2.1. Exploitation herbagère

La première exploitation est de type herbagère (HO), avec une taille assez importante. Nous proposons 2 systèmes en mode biologique. Le premier (« Bio mixte ») conservant les mêmes caractéristiques que le conventionnel avec une production mixte d'agneaux (65 % d'herbe et 35 % en Bergerie) et le deuxième (« Bio printemps ») uniquement avec une production d'agneaux à l'herbe, plus cohérent avec les facteurs de production et plus économe.

L'exploitation reste autonome en fourrages, avec un chargement identique en conventionnel et en bio. Pour les concentrés, nous n'avons pas recherché l'autonomie totale car toutes les prairies permanentes ne sont pas labourables (dans nos simulations, 10 ha de PP sont labourés sur un total de 150 ha) et il y a la possibilité d'acheter localement des céréales ou des protéagineux bio à des voisins (dans le respect de la réglementation de vente directe entre agriculteurs et avec une contractualisation pour sécuriser le prix ou un système d'échange de type « paille-fumier »).

Descriptif du système herbager

Herbager Ovin	Conventionnel mixte	1 - Bio mixte	2 - Bio print
Type d'agneaux Herbe/Bergerie	65 %/35 %	65 %/35 %	100 %/0 %
Taille troupe	1000	1000	1000
SAU	170	170	170
SFP / dont PT	150 / 0	150 / 10	150 / 10
Cultures	20	20	20
Chargement	1,1	1,1	1,1
Concentrés kg/EMP	138	140	114
% d'autonomie en concentrés	53 %	39 %	48 %
Productivité Numérique	131 %	131 %	132 %
Nombre agneaux lourds	1 077	1 025	1 035
Date de vente	Mars / avril et juillet / oct	Mars / avril, juillet / oct	2 ^{ème} semestre
Surface aire paillée	1 200 m2	1 590 m2	1 460 m2

En bio : la surface fourragère comporte 10 ha de luzerne, implantés pour ses intérêts agronomiques et la source de protéines pour le troupeau.

Compte-tenu du niveau d'intensification initial faible, la taille de la troupe et le chargement sont maintenus.

Les résultats zootechniques sont maintenus. Le nombre d'agneaux lourds commercialisé est légèrement inférieur car les agneaux biberons sont sortis du circuit bio très tôt.

Le cahier des charges bio impose des surfaces en bâtiment supplémentaires par rapport au système conventionnel que nous avons pris en compte, soit un besoin de 20 à 25 % de surface en plus.

2.2. Exploitation de polycultures-élevage

La conversion de la 2^{ème} exploitation, de type polycultures élevage, nécessite des changements plus importants. L'implantation de prairies temporaires et de légumineuses, nécessaire à l'atelier cultures, va permettre de réduire le chargement de l'atelier d'élevage tout en conservant la même taille de la troupe. L'autonomie du système est un objectif atteint pour l'ensemble de l'alimentation du troupeau (fourrages et concentrés) et pour la fertilisation des surfaces en cultures.

Descriptif du système polycultures ovins

Polyculteur Ovin	Conventionnel	Bio
Type d'agneaux	40 % Herbe 60 % Bergerie	40 % Herbe 60 % Bergerie
Taille troupe	550	550
SAU	150	150
SFP dont PT	69 ha dont 0 ha PT	77,5 ha dont 18 ha PT
Cultures	81	72,5
Chargement	1,25	1,1
Concentré kg/EMP	171	173
% d'autonomie en concentré	34 %	100 %
Productivité numérique	127 %	127 %
Nombre agneaux vendu lourds	588	552
Date vente	Mars / avril et juillet / oct	Mars / avril et juillet / oct
Surface aire paillée	800 m2	875 m2

En bio : la surface fourragère comporte 9 ha de luzerne et 9 ha de prairies temporaires, implantés pour les intérêts agronomiques et la source de protéines pour le troupeau.

Compte-tenu du niveau d'intensification initial, le chargement baisse de 12 % avec l'augmentation de la SFP (+ 9 ha).

Les résultats zootechniques sont maintenus. Le nombre d'agneaux lourds commercialisé est légèrement inférieur car les agneaux biberons sont sortis du circuit bio très tôt.

3. HYPOTHESES POUR LE CHIFFRAGE ECONOMIQUE, AVEC UNE BASE DE PRIX 2015

L'écart de prix entre l'agneau bio et le conventionnel proposé est de 0,50 € / kg de carcasse, basé sur le compte-rendu du CASDAR Agneaux Bio.

Prix ateliers ovins 2015

Agneau herbe	6,50 €/kg carc
Agneau bergerie	6,90 €/kg carc
Agneaux biberons 8 jours	15 € / animal
Coût de la certification Bio de 2 ateliers	800 €
Triticale/Pois (prix vente +stockage)	261 €/t de prix de cession de l'atelier cultures + 60 €/t pour un achat à un voisin via un OS
Orge (prix vente +stockage)	248 €/t prix de cession de l'atelier cultures + 20 €/t pour un achat à un voisin via un OS

Prix des cultures et coût d'implantation 2015

Nature	Prix (€/tonne)	Semences (€/ha)
Blé meunier	350	90
OH et blé fourrager, triticale	240	63
Orge de brasserie	270	90
Maïs grain	310	277
Colza alimentaire	675	4
Avoine Floconnerie	220	90
Pois Fourragers	285	170
Pois protéagineux	325	170
Féverole	295	170
Tournesol	500	160
PT : Dactyl / luz à 50 %	-	180
PT : Luzerne	-	300



4. RESULTATS ECONOMIQUES DES CONVERSIONS

La conversion bio sur des systèmes ovins herbagers donne des résultats économiques (disponible pour les prélèvements privés et l'autofinancement) plus faibles que le conventionnel (- 5 000 €). Sur le système polycultures ovins, les résultats économiques du système bio sont également inférieurs au conventionnel (- 1 400 €). Ces résultats sont calculés sans les aides « maintien bio ».

a) Estimation du prix de l'agneau bio pour obtenir les mêmes résultats économiques qu'en conventionnel :

Sur la base de l'exploitation herbagère et avec la prise en compte de l'investissement dans le bâtiment, il faut un différentiel de prix entre l'agneau conventionnel et l'agneau bio de 0,75 € / kg de carcasse pour obtenir les mêmes résultats économiques. Soit un **agneau herbe à 6,75 €/kg c en 2015.**

Sur le système de polycultures élevage ovine, l'augmentation de la marge brute cultures (+88 €/ha) compense une partie de la baisse de la marge brute ovine par hectare (- 60 €/ha). La marge ovine à la brebis est stable. Le différentiel, pour obtenir les mêmes résultats économiques, entre le prix de l'agneau bio et conventionnel est réduit à 0,65 €/kg de carcasse.

b) Estimation du prix de l'agneau de bergerie pour obtenir les mêmes résultats économiques qu'un système herbe :

Sur la base de l'exploitation herbagère et avec la prise en compte de l'investissement dans le bâtiment, le différentiel de prix des agneaux de bergerie (351 agneaux à 18,30 kg carcasse) permettant d'obtenir les mêmes résultats qu'un système tout herbe est de 1,50 €/kg carcasse entre l'agneau d'herbe et de bergerie bio. Soit un **agneau de bergerie bio à 8,40 €/kg c en 2015**.

Pour inciter les producteurs à conserver une partie de leur production d'agneaux en Bergerie ou à développer cette production, il faut un différentiel de prix entre les 2 types d'agneau de 1,65 €/kg de carcasse.

Les résultats économiques sont calculés avec un système en croisière et sans les aides au maintien.

Résultats économiques 2015	Herbager Ovin		Polyculteur Ovin	
	Conventionnel	Bio	Conventionnel	Bio
Type d'agneaux Herbe/Bergerie	65 % Herbe / 35 % Bergerie	65 % Herbe / 35 % Bergerie	40 % Herbe / 60 % Bergerie	40 % Herbe / 60 % Bergerie
Produit total	215 500 €	218 700 €	207 600 €	188 047 €
Dont produit ovins	130 000 €	135 400 €	72 600 €	75 200 €
Dont produit cultures	18 200 €	14 700 €	88 100 €	62 400 €
Aides totales	67 300 €	68 600 €	47 000 €	50 500 €
Charges opérationnelles totales	65 500 €	67 200 €	70 600 €	49 200 €
Dont cultures	7 500 €	2 000 €	32 200 €	9 500 €
Dont SFP	6 500 €	3 100 €	5 700 €	3 000 €
Dont animaux	51 400 €	62 100 €	32 700 €	36 600 €
Dont Concentrés	36 000 €	45 400 €	24 600 €	27 700 €
Charges de structure	73 200 €	74 000 €	64 700 €	66 800 €
Excédent Brut d'Exploitation	76 800 €	77 500 €	72 300 €	72 100 €
Annuités	28 000 €	33 700 €	27 000 €	28 200 €
Disponible	48 800 €	43 800 €	45 300 €	43 900 €
MB ovine / brebis	102 €	101 €	88 €	91 €
MB ovine / ha SFP	683 €	673 €	703 €	643 €
MB cultures / ha	532 €	684 €	690 €	778 €

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
 Octobre 2016 - ISSN : 2416-9617 - Référence Idele : 00 16 602 020 - Réalisation : Valérie Lochon
 Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Jean-Pierre SAULET-MOES - chambre d'agriculture **Alsace** - 03 88 19 17 33 - 06 83 32 20 22 - jp.saulet@alsace.chambagri.fr
 Laurent KELLER - chambre d'agriculture **Meurthe et Moselle** - 03 83 93 34 79 - 06 82 69 83 41 - laurent.keller@meurthe-et-moselle.chambagri.fr
 Pascal CARILLET - chambre d'agriculture **Meuse** - 03 29 83 30 01 - 06 75 75 30 12 - pascal.carillet@meuse.chambagri.fr
 Christelle VAILLANT - chambre d'agriculture **Moselle** - 03 87 66 12 46 - 06 80 61 85 80 - christelle.vaillant@moselle.chambagri.fr
 Dominique CANDAU - chambre d'agriculture **Vosges** - 03 29 29 23 17 - 06 87 78 92 33 - dominique.candau@vosges.chambagri.fr
 Aline ROULEAU - chambre d'agriculture **Ardennes** - 03 24 33 71 27 - aline.rouleau@ardennes.chambagri.fr
 Alain DEMOULIN - chambre d'agriculture **Marne** - 03 26 64 08 13 - 06 72 07 53 08 - alain.demoulin@marne.chambagri.fr
 Marine ROSSELLE - chambre d'agriculture **Haute-Marne** - 03 25 87 79 45 - 06 70 42 36 36 - mrosselle@haute-marne.chambagri.fr
 Lucie LEGROUX - chambre d'agriculture **Bourgogne-Franche-Comté** - 03 63 08 51 09 - 06 27 31 01 57 - lucie.legroux@bfc.chambagri.fr
 Gilles SAGET - Institut de l'Élevage - 03 83 93 39 17 - gillet.saget@idele.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR).
 La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.